

Enseignement supérieur – Études en médecine et en dentisterie

## 787 lauréates et lauréats à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie



© Aurore Delsoir

**La première épreuve de l'édition 2020 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles a eu lieu le vendredi 28 août. 787 lauréates et lauréats ont été proclamés au terme de la délibération de cette épreuve, soit un taux de réussite de 19,55 %.**

4025 personnes ont fait l'objet de la délibération du Jury de l'examen d'entrée. Parmi celles-ci, on dénombre  $\frac{2}{3}$  de femmes pour  $\frac{1}{3}$  d'hommes et  $\frac{2}{3}$  de résident-es pour  $\frac{1}{3}$  de non-résident-es. Environ 77 % des candidates et candidats présentaient l'examen pour la première fois.

Pour rappel, l'examen comporte un total de **120 questions à choix multiples** réparties entre le matin et l'après-midi en **2 séries de 60 questions** portant sur les 8 matières évaluées : 4 matières scientifiques (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et 4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part.

Pour recevoir une attestation de réussite, il faut obtenir une moyenne d'au moins 10/20 pour chacune des 2 parties ainsi qu'un minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières.

Après délibération, 787 candidates et candidats ont été proclamés lauréat-es par le Jury, soit un taux de 19,55 %. 181 d'entre eux sont des « non-résident-es », soit 23 % des lauréat-es. Toutefois, pour la dentisterie, leur nombre étant supérieur à 30% des réussites, il a été nécessaire de procéder au classement prévu pour respecter le contingentement fixé pour cette filière. Pour la dentisterie, suite au classement, 20 lauréat-es non-résident-es sur les 25 candidat-es non-résident-es répondant aux critères de réussite ont été retenus.

Pour les autres, **la seconde épreuve aura lieu le samedi 12 septembre 2020, selon les mêmes modalités que le 28 août c'est-à-dire en présentiel et de manière décentralisée.** Concrètement, cet examen sera organisé au sein des universités qui proposent un 1<sup>er</sup> cycle en médecine et/ou dentisterie à savoir l'ULiège, l'UCLouvain, l'ULB, l'UMONS et l'UNamur.

Les candidates et candidats ont pu prendre connaissance de leurs résultats individuels via leur compte en ligne dès ce mercredi 2 septembre. Les lauréates et les lauréats ont pu y télécharger l'attestation de réussite qui leur permettra de finaliser leur inscription dans l'université choisie au moment de l'inscription à l'examen d'entrée.

Laurent Despy, administrateur de l'ARES : *« Il faudra attendre les résultats de l'épreuve du 12 septembre prochain pour pouvoir tirer des conclusions mais on constate, pour août 2020, un taux de réussite qui reste dans la moyenne des éditions précédentes malgré les conditions particulières liées à l'épidémie de coronavirus ».*

**Le Jury et l'ARES adressent leurs félicitations aux lauréates et lauréats et souhaitent d'ores et déjà bonne chance à celles et ceux qui passeront la deuxième épreuve le 12 septembre prochain. Pour rappel, pour les personnes n'ayant pas pris part à l'épreuve du 28 août, les inscriptions se sont ouvertes hier et se clôtureront le 5 septembre.**

## CONTACTS

Sarah Pierre / ARES / T +32 2 225 45 89 / M +32 474 68 37 29 / [sarah.pierre@ares-ac.be](mailto:sarah.pierre@ares-ac.be)

Fleur Jasoigne / ARES / T +32 2 225 45 37 / M +32 495 16 72 26 / [fleur.jasoigne@ares-ac.be](mailto:fleur.jasoigne@ares-ac.be)

**L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES)** est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

**EN SAVOIR + :** [WWW.ARES-BE](http://WWW.ARES-BE) - [WWW.MESETUDES.BE](http://WWW.MESETUDES.BE)